

# E-TR392 ACTUALITÉ DE LA JURISPRUDENCE RAPPORT CNS ET DGCCRF

1



Connaître pour en tirer les leçons

## OBJECTIF(S)

- Connaître les évolutions marquantes de la jurisprudence, tirer les leçons des constats de la CNS, ses sanctions s'en protéger, connaître le rapport de la DGCCRF : se prémunir des sanctions

## NIVEAU & PUBLIC

### ESSENTIEL

Managers, Négociateurs, Assistantes

**Prérequis** : expérience en transaction

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : 1 jour (soit 7 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique  
Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 20

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : **Consultant spécialisé en immobilier**

*Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM*

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 220 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 320 € HT

## PROGRAMME

### INTRODUCTION

- Définition de la jurisprudence
- Quel impact sur la pratique du professionnel de la transaction
- Les éléments constitutifs de la responsabilité de l'agent immobilier
- Responsabilité contractuelle et responsabilité délictuelle

### I - JURISPRUDENCE : ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL DE LA TRANSACTION

- Exercice des professions immobilières
- Pouvoir des collaborateurs
- Tenue des registres et documents
- Respect des affichages obligatoires
- Validité du mandat
- Etc

### II - JURISPRUDENCE : ACTE DE VENTE

- Non-vérification de la capacité des parties
- Insanité mentale
- Vice de consentement pour non-vérification de la réelle propriété
- Situation réelle du bien : défaut d'autorisations d'urbanisme
- Défaut d'information sur les servitudes
- Qualité physique du bien, vices cachés de construction
- Erreur ou défaut de diagnostic
- Non-respect des droits de préemption du locataire

### - Copropriété

- Documents pour l'information des parties
- Modification ou travaux des lots hors autorisation d'AG
- Défaut d'information sur procédures en cours...
- Etc

### III - DROIT À RÉMUNÉRATION ET JURISPRUDENCE

- La remise en cause des honoraires au regard des termes du mandat et de l'acte de vente
- Rémunération et inter agences
- Action déterminante du professionnel
- Mise en jeu de la clause pénale et droit de l'indemnisation
- Etc

### IV - PRÉSENTATION ET LEÇONS

- Du rapport annuel du CNS
- Du rapport annuel de la DGCCRF
- Du rapport annuel de la CNIL

**Tout au long des sujets évoqués : rappel des textes applicables et obligations induites**



Programme accessible  
aux personnes  
en situation de handicap